

Délibération n°763 Programme LEADER 2023-2027 Candidature

Réunion du Comité Syndical du 08 décembre 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64 Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de conseillers présents : 39 Nombre de conseillers renrésentés : 0

Nombre de votants: 39

Convoqué le 23 novembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 08 décembre 2022 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

110° Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT

Madame Nadine ALAPETITE

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur José BELDA

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Charles BRAULT

Monsieur Éric BRUN

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Madame Nathalie DOS SANTOS

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

in on sear the result of

Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur Christian MELIS

Monsieur Cédric MEYNIER

Madame Danielle MISIC

Monsieur Louis-Pierre MOREAU

Monsieur Jean-Marc MORVAN

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Monsieur Pierre PÉCOUL

Monsieur Gilles PÉTEL

Monsieur Jean PICHON

Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Marc REGNOUX

Madame Béatrice ROUGANNE

Madame Sandrine ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Laurent THEVENOT

Monsieur Bruno VALLADIER

Madame Nadine VALLESPI

Monsieur Dominique VAURIS

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur Jérôme AUSLENDER Monsieur Dominique BANNIER

Monsieur Nicolas BONNET

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES

Monsieur Alain CHARLAT Monsieur Gérard DUBOIS Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Éric GRENET Monsieur Yann GUILLEVIC Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Sébastien MORIN

Madame Mina PERRIN

Madame Anne-Marie PICARD Monsieur François REPOLT Monsieur Denis ROUGEYRON Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Michel ONDET

Monsieur Gilles VESCOVI

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Programme LEADER 2023-2027 Candidature

Un appel à projet a été lancé par le Conseil Régional Auvergne / Rhône-Alpes pour la sélection des territoires susceptibles de bénéficier du programme LEADER pour la période 2023-2027.

La prochaine programmation FEADER pour la période 2023 – 2027 s'inscrit dans un nouveau cadre règlementaire et la programmation régionale va désormais s'intégrer dans un Programme Stratégique National. Cette nouvelle architecture génère des évolutions budgétaires sur la programmation LEADER 2023-2027 en Région Auvergne / Rhône-Alpes, avec une baisse budgétaire importante concernant le développement rural. En outre, la région à travers cet appel à projet a décidé de ne retenir au niveau régional qu'environ 12 GAL (Groupe d'Action Locale) à l'échelle départementale. En termes de périmètre, l'appel à projet prévoit que le périmètre de la candidature doit être composé d'EPCI entiers, et que les communes des métropoles sont exclues (à l'exception des communes également sur le périmètre d'un Parc Naturel Régional).

L'appel à projet encadre le portage du programme de la manière suivante : la structure porteuse peut être désignée parmi les membres du GAL ou être une structure légalement constituée par l'association des membres du GAL.

Les territoires actuellement porteurs de programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont le Grand Clermont, se sont organisés afin de construire une candidature à l'échelle du Puy-de Dôme entre les partenaires suivants :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

Les territoires partenaires ont constitué un groupement de commande afin de s'adjoindre les services d'un cabinet d'étude pour élaborer la candidature. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles a assuré la coordination de ce groupement.

Ainsi, un travail de concertation important a été effectué entre juillet et novembre 2022, ce qui a permis d'élaborer une stratégie locale de développement et un plan d'actions qui guidera la candidature au programme LEADER 2023-2027 qui sera déposée avant le 30 décembre 2022.

En termes de portage du futur GAL, les partenaires ainsi désignés ont choisi de ne pas créer de structure nouvelle et d'en confier le portage au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles. Une convention entre ces six structures partenaires précisera les modalités de partenariat et de fonctionnement de ce GAL.

La stratégie LEADER 2023-2027 adoptée au sein de cette candidature est décrite dans la note jointe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la candidature au programme LEADER 2023-2027 du GAL « Puy-de-Dôme »
- Approuve la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 et s'engage à y participer;
- Approuve le périmètre proposé (liste des communes en annexe)
- Approuve le fait que la candidature soit portée par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles dans le cadre d'un partenariat entre les 6 structures partenaires précités;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision et à préparer avec les autres partenaires une convention de partenariat qui sera soumise ultérieurement au Conseil Syndical pour délibération.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221208-763B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

À Clermont-Ferrand, vendredi 09 décembre 2022.

Dominique ADENOT,

Président.